



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA
SALLE DU CHALET DES LOISIRS LE 16 NOVEMBRE 2022**

Personne(s) présente(s) :

M. François Boily, conseiller municipal
Mme Marie Ignaczak, présidente
Mme Mélanie Pettigrew
Mme Andrée Turenne

M. Yves Gendron, conseiller technique
M. Joé Thériault, conseiller technique

Personne(s) absente(s) :

Mme Marie-Claude Barbe (démission)
Mme Danielle Pelletier
M. Vincent Perron

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Mme Marie Ignaczak, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

- PV du 19 octobre 2022
- PV du 2 novembre 2022

4. Sujets

4.1 Point de discussion – Suivi du conseil

4.2 Dérogation mineure – 209, chemin du Tour-du-Lac (limite latérale)

4.3 PIIA – 26, chemin de la Corniche (escaliers extérieurs couverts)

4.4 PIIA – 329, chemin du Tour-du-Lac (stationnement 150 m² et construction 200 m²)

4.5 PIIA – 11, chemin de la Source (usage complémentaire)

4.6 PIIA – 8 chemin du Grand-Pic (construction 200 m²)

4.7 PIIA – 313, chemin du Tour-du-Lac (construction 200 m²)

5. Date de la prochaine réunion du CCU

6. Varia

- Calendrier des rencontres 2023
- Mandats CCU 2023

7. Clôture de la réunion



1. Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19:04.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel quel.

3. Adoption du procès-verbal

Les procès-verbaux des rencontres qui se sont déroulées le 19 octobre et le 2 novembre 2022 ont été acceptés tels que rédigés.

4. Sujets

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

M. Boily fait le point sur le dossier de la cession de la phase 2A du développement Exalt.

4.2 Dérogation mineure – 209, chemin du Tour-du-Lac (limite latérale)

Le traitement du dossier est reporté à une prochaine rencontre

4.3 PIIA – 26, chemin de la Corniche (escaliers extérieurs couverts)

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2022-00614, numéro de lot 1 497 232, concernant la construction d'un escalier extérieur couvert (Règl. 09-198, chap. 6.1).

4.4 PIIA – 329, chemin du Tour-du-Lac (stationnement 150 m² et construction 200 m²)

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2022-00487, numéro de lot 1 498 292, concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de plus de 200 m² et l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 m² (Règl. 09-198, chap. 4 et art. 55.5).

4.5 PIIA – 11, chemin de la Source – Aménagement d'un usage complémentaire dans une résidence unifamiliale isolée

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2022-00402 (numéro de lot 2 451 364) concernant un usage complémentaire (agence de voyages virtuelle) à l'intérieur d'une résidence unifamiliale.

4.6 PIIA – 8, chemin du Grand-Pic (construction 200 m²)

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2022-00766, numéro de lot 6 484 573, concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de plus de 200 m² (Règl. 09-198, chap. 4).

4.7 PIIA – 313, chemin Tour-du-Lac (construction 200 m²)

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2022-00487, numéro de lot 1 498 292, concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de plus de 200 m² (Règl. 09-198, chap. 4). Ce dossier constitue une modification d'une



précédente demande qui avait été accordée.

5. Date de la prochaine réunion du CCU

Puisque quelques membres sont absents, nous avons identifié les dates du 7 décembre ou du 30 novembre pour la prochaine rencontre. Le tout devant être confirmé ultérieurement après validation avec l'ensemble des membres.

6. Varia

Calendrier des rencontres 2023. Puisque certains membres sont absents, le dossier a été reporté à une prochaine rencontre.

Mandats CCU 2023. Le comité souhaite que le nombre de participants ne soit pas réduit à 5 membres afin de conserver le nombre actuel, soit 7.

Le mandat concernant la révision des critères en architecture est très avancé. Le comité souhaite que le mandat soit reconduit en 2023 afin de la mettre à jour et de le présenter aux élus prochainement.

Le comité n'a pas eu le temps d'analyser le mandat sur l'intégration des conteneurs maritimes dans la réglementation. Le comité souhaite que le mandat soit reporté en 2023 et aura besoin de plus de précision sur la nature des bâtiments qui pourront être remplacés par des conteneurs maritimes.

7. Clôture de la réunion

Clôture de la réunion à 20:42.

Mme Marie Ignaczak, présidente

Mme Danielle Pelletier, secrétaire